



SIM AGUISSA



*Les guinéens et les guinéennes peuvent nourrir la
Guinée*

Point sur la situation alimentaire en Guinée (PSA)

Mensuel d'information sur les prix des produits agricoles

Avril. 2017 N°17

Faits marquants

Au mois d'avril 2017, les marchés agricoles suivis ont été beaucoup plus actifs ; on a observé d'une part l'intensification des opérations de commercialisation de l'anacarde et de la mangue et d'autre part une forte importation du riz étuvé de la République du Mali. Celles-ci ont eu pour effets l'amélioration du pouvoir d'achat de nombreux ménages notamment ruraux et l'allégement de la situation alimentaire dans plusieurs localités du pays. Toutefois, la demande du riz a continué à augmenter provoquant la hausse de prix sur bon nombre de marchés. Sur celui de **Kankan**, les hausses ont été enregistrées pour le mil, l'igname et le manioc sec suite à leur disponibilité relativement inférieure à la demande tandis que les autres produits sont restés stables.

Par rapport au mois passé, le niveau de l'offre des produits agricoles notamment céréaliers a baissé sur le marché de **Siguiri** avec pour conséquence la hausse de prix pour le riz étuvé local, le riz étuvé importé et le mil ; l'igname a été absente et les autres produits sont restés stables.

A **Mandiana**, la même stabilité de prix a été observée pour quasiment tous les produits, excepté l'igname qui a été absente sur le marché et le riz étuvé importé qui a connu une augmentation de prix par rapport au mois passé.

A **Kouroussa**, il a été constaté une bonne disponibilité de la mangue sur le marché renforcée par d'autres fruits notamment des avocats venus de la région forestière. Cela a réduit le niveau de la demande de certains produits alimentaires et provoqué une baisse de prix pour le riz étuvé local et la banane plantain. Les hausses ont été enregistrées pour le maïs jaune et l'igname et la stabilité a été observée pour les autres produits.

A **Kérouané**, hormis l'absence du mil et du sorgho sur le marché, les autres produits n'ont pas connu de changement de prix par rapport au mois passé.

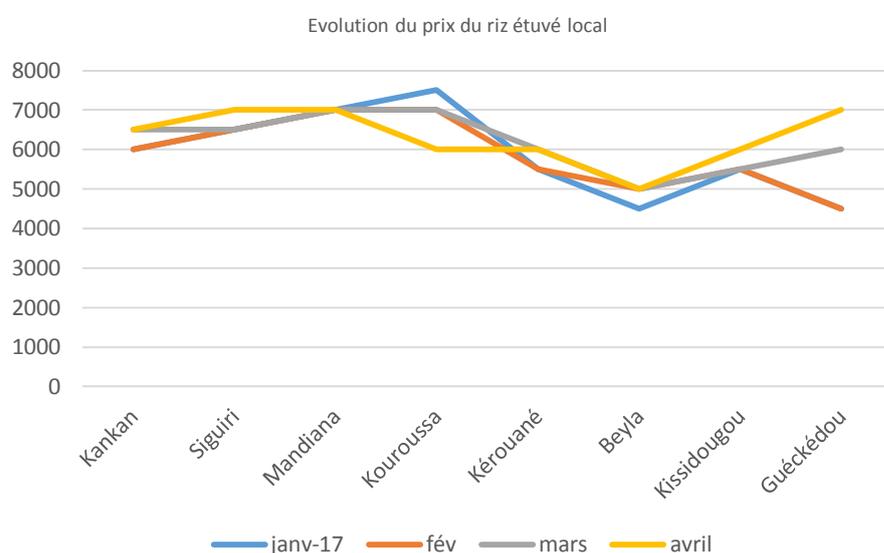
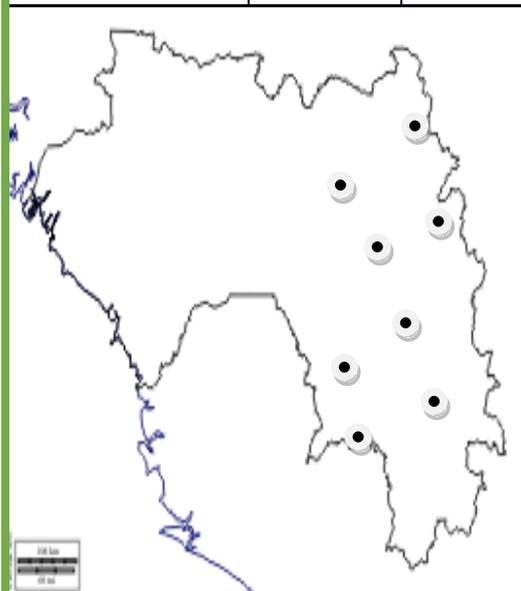
En région forestière, on a remarqué sur le marché de **Beyla**, une baisse de prix pour le maïs jaune et le manioc sec par rapport au mois passé ; l'igname, le mil et le sorgho ont été absents et les autres produits sont restés inchangés.

A **Kissidougou**, l'approvisionnement du marché en riz étuvé local a été faible par rapport au mois précédent avec pour conséquence la hausse de prix pour ce produit. La même hausse a été constatée pour le sorgho et l'igname ; les autres produits sont restés stables.

A **Guéckédou**, les opérations d'achat du riz étuvé local par le PAM en début des récoltes a considérablement réduit les disponibilités et occasionné la baisse continue de l'offre de ce produit suivie d'une hausse de prix. La même hausse a été enregistrée pour le riz étuvé importé. Le mil, le sorgho, le maïs jaune et l'igname ont été absents ; les autres produits ont connu la stabilité.

Prix aux consommateurs (FG/Kg)

Produits Marchés	Riz étuvé local	Riz étuvé importé	Fonio	Maïs jaune	Mil	Sorgho	Banane plantain	Igname	Manioc sec
	Kankan	6 500	7 000	7 000	2 500	5500	3000	6000	8 000
Siguiri	7 000	6 500	7 000	2 500	5 000	3000S	6000	-	3 000
Mandiana	7 000	6 500	7 000	2 000	7000	2500S	7000	-	2 500
Kouroussa	6 000	6 000	6 600	3 500	5 300	-	6000	5 500	1 400
Kérouané	6 000	6 500	5 500	3 000	-	-	5 000	5 500	3 000
Beyla	5 000		5 500	2 000		-	5 000	-	2 500
Kissidougou	6 000	5 700	6 500	2 700	5 500	3000	5 000	5 700	1 000
Guéckédou	7 000	6 000	8 500	-	-	-	5 000	-	1 000



Différentiels de prix

- **Kankan** : hausse de 14% pour l'igname, 25% pour le manioc sec ; baisse de 21% pour le mil et stabilité pour les autres produits. **Comparés** à la même période de l'année passée, les prix sont à la hausse de 18% pour le riz étuvé local, 7% pour le fonio, 20% pour le sorgho et la banane plantain ; une baisse de 15% pour le mil et stabilité pour le maïs jaune.
- **Siguiri** : hausse de 8% pour le riz étuvé local et le riz étuvé importé, 11% pour le mil et stabilité pour les autres produits. **Comparés** à la même période de l'année précédente, les prix à la hausse de 17% pour le riz étuvé local et à la stabilité pour les autres produits.
- **Mandiana** : hausse de 8% pour le riz étuvé importé et stabilité pour les autres produits. **Comparés** à la même période de l'année précédente, les prix sont à la hausse de 40% pour la banane plantain, 25% pour le sorgho, 8% pour le mil, 56% pour manioc sec et stabilité pour les autres produits.
- **Kouroussa** : hausse de 17% pour le maïs jaune, 10% pour l'igname et stabilité pour les autres produits. **Comparés** à la même période de l'année précédente, les prix sont à la hausse de 10% pour le fonio, 38% pour l'igname, 20% pour la banane plantain, 6% pour le mil et à la baisse de 42% pour le maïs jaune, 8% pour le riz étuvé local.

- **Kérouané** : stabilité pour quasiment tous les produits suivis par rapport au mois passé. **comparés** à la même période de l'année précédente, les prix sont à la hausse de 38% pour le fonio, 9% pour le riz étuvé local et stabilité pour les autres produits.
- **Beyla** : baisse de 20% pour le maïs jaune, 17% pour le manioc sec et stabilité pour les autres produits. **comparés** à la même période de l'année précédente, les prix sont à la hausse 11% pour le riz étuvé local, 57% pour le fonio et stabilité pour les autres produits.
- **Kissidougou** : hausse de 9% pour le riz étuvé local, 20% pour le sorgho, 30% pour l'igname et stabilité pour les autres produits. **comparés** à la même période de l'année précédente, les prix sont à la hausse de 20% pour le riz étuvé local, 18% pour le fonio, 8% pour le maïs jaune, 33% pour le manioc sec et stabilité pour les autres produits.
- **Guéckédou** : hausse de 17% pour le riz étuvé local, 5% pour le riz étuvé importé et stabilité pour les autres produits. **Comparés** à la même période de l'année précédente, les prix sont à la hausse de 6% pour le fonio, 56% pour le riz étuvé local, 9% pour la banane plantain, 25% pour le manioc sec et stabilité pour les autres produits.

Etat de la situation alimentaire

- **La région de Kankan**

La situation alimentaire est globalement stable dans la région malgré le déséquilibre entre l'offre et la demande de céréales. Les marchés sont diversement approvisionnés en riz étuvé local et importé renforcé par les fruits et légumes.

En milieu rural, malgré la proche de la période hivernale, généralement vue comme synonyme de période de soudure, la situation alimentaire est favorable. Elle se traduit par la campagne de commercialisation de l'anacarde qui continue à générer des revenus pour les paysans. En plus, les réserves alimentaires sont renforcées par le riz importé et des mangues.

- **La région forestière**

La situation alimentaire est satisfaisante bien que le prix du riz (local et importé) a connu une hausse significative sur plusieurs marchés suivis. Elle se caractérise par un renforcement des disponibilités céréalières par des fruits et légumes notamment des mangues venues de la région de Kankan.

Informations générales sur les marchés agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet "Développement de la Filière Maraîchère (DEFMA)", en Basse et en Haute-Guinée, l'ONG United Purpose (UP) a organisé du 24 au 28 avril 2017 dans la salle de conférence de l'hôtel Badiar, dans la commune urbaine de Kindia, la deuxième édition de l'atelier de formation sur l'approche systémique M4P basée sur marché. L'objectif de cet atelier était d'outiller les participants qui sont les représentants du consortium des ONG européennes composé de Coopération Atlantique Guinée 44, Trias, United Purpose, ceux des ONG locales partenaires et des centres de recherches agronomiques de Kankan et de Kindia, de l'approche en vue de mener à bien les activités du projet.

Pour les remarques, suggestions et observations, bien vouloir s'adresser au chargé des prix et commercialisation d'AGUISSA à l'adresse suivante : mandjoukourouma10@gmail.com; tel : +224 620 93 28

Une publication d'AGUISSA réalisée par l'appui technique et financier de :

